

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 29 juin 2021

Nombre de membres afférents : 19
En exercice : 19 Qui ont pris part à la délibération : 17
Date de la Convocation : 29/06/2021
Date d'affichage : 29/06/2021

L'an deux mil vingt et un et le 29 juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par le Maire s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de : Monsieur Yves COURBIS, Maire.

Présents : Jean- Michel GAMORE- Mylène DELORME - Christophe GRANGER- GAUTHIER Laurent- Véronique AUGIZEAU- Joël MALIGNIER- Marylin MOUTET- Daniel PEYROL- Aurélie SYLVESTRE- Patrice TETARD- Mathilde SAVARY- Alexandra CHABANIS- Jean GRANGER- Laure DUCHAMP- Jean- Luc MONTAGNER

Excusés : David MAGNET- Nathalie MARECHAL- Céline POIRRIER (pouvoir donné à Mathilde SAVARY).

Daniel PEYROL a été nommé secrétaire de séance.

Délibération n° 2021-049 : Création d'un poste de Technicien Territorial principal de 1^{ère} classe.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée et notamment ses articles 34 et 3-3

Vu le budget,

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Le Maire informe l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, modifié par la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité d'assurer les missions suivantes d'encadrement du service technique, de la préparation des chantiers en régie, de la surveillance des chantiers confiés à des prestataires extérieurs et de la sécurité sur le territoire de la commune.

Le Maire propose à l'assemblée la création d'un emploi permanent de Technicien Territorial principal de 1^{ère} classe à temps complet à partir du 1^{er} juillet 2021 selon les résultats de l'appel à candidature et ce, pour assurer les missions suivantes :

- L'encadrement de l'équipe du service technique,
- La conduite des chantiers
- Le contrôle des travaux confiés aux entreprises
- Le contrôle de l'entretien et du fonctionnement des ouvrages,
- La surveillance des travaux d'équipement et d'entretien des installations mécaniques, électriques, électroniques ou hydrauliques,

- L'instruction des affaires touchant à l'urbanisme, l'aménagement et l'entretien du domaine de la commune.
- L'aide à la mise en œuvre de la comptabilité analytique et du contrôle de gestion

Après en avoir délibéré le conseil **A L'UNANIMITE**, adopte cette proposition, ainsi que la modification du tableau des emplois et des effectifs.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

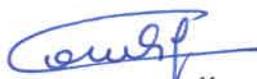
Monsieur le Maire est chargé de signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement.

POUR : 17

CONTRE : 0

ABSENTION : 0

Le Maire,


Yves **COURBIS**
